

BUDGET PRIMITIF 2010



SOMMAIRE

VIII - Pour une Bretagne solidaire

Introduction générale	VIII.5 - VIII.6
801 Participer à la promotion de la santé publique	VIII.7 à VIII.14
802 Développer les solidarités internationales	VIII.15 à VIII.21
803 Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine	VIII.22 à VIII.30
Annexes Programme 802	VIII.31 à VIII.34
Annexes budgétaires	VIII.35 - VIII.36

VIII. - Pour une Bretagne solidaire

Cette mission regroupe des actions choisies par la Région, en dehors de son champ de compétences obligatoires mais considérées comme primordiales pour les Bretonnes et les Bretons.

Dans le domaine de la santé, de la solidarité internationale comme du logement, ces politiques régionales sont construites autour de principes comme la sélectivité dans les objectifs à atteindre, l'inscription dans un cadre partenarial, ainsi que la recherche de la plus grande valeur ajoutée de notre intervention.

Pour 2010, les propositions budgétaires permettent de poursuivre les actions engagées qui répondent à ces objectifs.

► Dans le domaine de la santé publique

La Loi «Hôpital, patients, santé et territoires» du 21 juillet 2009 réforme en profondeur la gouvernance de notre système de santé notamment en installant, dès 2010, les Agences régionales de santé et les nouveaux Conseils de surveillance des hôpitaux qui se substituent aux Conseils d'administration. Cette nouvelle agence regroupera l'offre de soins hospitaliers, la médecine ambulatoire, le médico-social et les programmes de santé publique. Elle deviendra un nouveau partenaire.

Le Conseil régional s'est engagé depuis 2004 et confirme son engagement sur 2010 autour de quelques objectifs :

- Développer un programme d'observation de la santé des bretons qui contribue à éclairer les différentes institutions qui agissent dans ce domaine. En 2010, ce programme intégrera un travail important sur l'analyse des risques environnementaux.
- Soutenir les actions de prévention du suicide et des conduites addictives. L'effort de la Région sur cet axe a permis d'initier de nouveaux projets de prévention sur le territoire breton. A ce titre, 2 projets sont menés, l'un à destination de 2 lycées rennais pour associer les jeunes, en tant que relais, vers les dispositifs de prévention, l'autre pour mener une expérimentation à l'échelle de 2 Pays (Guingamp et Trégor-Goëlo).
- Participer avec l'Etat à la mise en place, au niveau des Pays, d'une animation territoriale autour des problématiques de santé. C'est désormais 9 Pays qui bénéficient d'un animateur de santé.
- Maintenir son niveau d'expertise sur les questions de l'offre de soins, notamment en Centre Bretagne, et de la démographie médicale. Une étude se poursuit, au niveau de 3 Pays, en lien avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux sur cette question de démographie médicale.

Sur ces bases, la Région entend faire connaître son expertise et son expérience à la future Agence régionale de santé qui aura à mettre en œuvre le projet régional de santé.

► Dans le domaine de la solidarité internationale

En 2010, la Région apportera une attention particulière aux projets de solidarité internationale portés par les acteurs bretons mettant en valeur l'association des populations dans la préparation et la mise en œuvre des actions ainsi que la durabilité des programmes. Depuis 2008, il a été décidé de privilégier les projets promouvant les productions agricoles et alimentaires ou les énergies renouvelables. Par ailleurs, le site Internet d'ABCIS, mis en place en 2007, et qui connaît une forte progression de sa fréquentation, représente un outil privilégié de communication et d'échange pour les porteurs de projets bretons. Enfin, le projet « En résonance » retenu par la Commission européenne permettra de renforcer l'engagement de la Région en faveur des actions de sensibilisation des jeunes bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale.

► Dans le domaine du logement

La Région, depuis 2004, a financé un programme ambitieux en faveur du logement social autour de plusieurs axes :

- le développement d'une nouvelle offre de logements sociaux,
- l'engagement dans des programmes de rénovation et de réhabilitation du logement social,
- l'appui aux actions menées par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter le logement privé qui constitue, en Bretagne, une offre de logements locatifs très importante.

De plus, la Région soutient le renforcement d'une offre de logements à destination des jeunes et des travailleurs mobiles.

Le développement de ce programme a inscrit la Région dans un partenariat constructif tant au niveau national avec les agences (ANRU et ANAH), qu'au niveau régional et infra-régional (le réseau de l'habitat social, les villes, les EPCI et les collectivités déléguées).

Cette dynamique engagée permet de suivre au plus près nos engagements financiers. A ce titre, le programme de rénovation urbaine en Bretagne est exemplaire puisque son taux de réalisation est supérieur à la moyenne des autres régions. Une évaluation du programme ANRU, à l'échelle régionale, sera engagée par le Conseil régional et l'Etat dans le courant de l'année 2010.

L'année 2010 confortera nos actions en matière de réhabilitation des logements sociaux avec le dispositif « prêt à taux zéro », mis en place avec la Caisse des Dépôts. Pour le logement privé, nos financements viennent en complément de ceux apportés par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, avec une instruction unique des dossiers pour faciliter l'accès à ce dispositif.

Les propositions budgétaires 2010 traduisent cet engagement.

Programme n° 801

>Participer à la promotion de la santé publique

Les indicateurs de santé, tels que l'augmentation de l'espérance de vie ou la diminution de la mortalité prématurée (décès survenus avant 65 ans), évoluent en Bretagne de manière positive, mais les écarts par rapport à la moyenne nationale persistent. Les indicateurs sont par ailleurs plus dégradés chez les hommes, qui présentent des taux de mortalité plus élevés quelle que soit la tranche d'âge et un taux de mortalité prématurée 2,5 fois plus important que celui des femmes. Les données infrarégionales montrent également des disparités entre les pays, notamment des difficultés plus marquées dans l'ouest de la Bretagne.

Les causes évitables de décès liées aux comportements à risque sont fortement impliquées dans cette « surmortalité », particulièrement le suicide et l'alcoolisme :

- malgré une stabilisation de la mortalité par suicide depuis 1998, l'écart constaté en 2005 entre le taux de suicide en Bretagne et celui de la France métropolitaine est important (et se traduit par une surmortalité de l'ordre de 332 décès par an).
- sur la période 2003-2005, le taux de mortalité prématurée liée à l'alcoolisme était supérieur de 51% au taux moyen national pour les hommes.

La situation est également contrastée en ce qui concerne la santé des jeunes. Les dernières études produites par l'Observatoire régional de la santé (ORS) présentent un environnement familial et une situation matérielle plutôt favorables, tant pour les lycéens que pour les étudiants, ainsi qu'une prise de conscience des dangers de certaines pratiques telles que le tabagisme quotidien. A l'inverse, certaines difficultés persistent :

- la consommation régulière d'alcool et le nombre des ivresses répétées (pour une même personne) ne reculent pas. Par ailleurs, l'expérimentation de l'ivresse progresse chez les lycéens. Les habitudes de consommation d'alcool se développent progressivement avec l'avancée en âge, en particulier chez les garçons.
- alors que l'opinion des jeunes vis-à-vis du tabac s'est détériorée, leur perception de l'alcool a peu changé. Ces perceptions semblent liées à celles des parents : les consommations sont plus fortes lorsque l'interdit parental est moins marqué ou lorsque les parents sont eux-mêmes consommateurs.
- les signes de souffrance psychique semblent plus fréquemment ressentis chez les lycéens et les tentatives de suicide sont plus nombreuses (11% des jeunes interrogés). Cette situation perdure au cours de la vie étudiante et concerne davantage les filles que les garçons.

La démarche de la Région visant à développer la prévention auprès des jeunes se trouve confortée par ces constats. Elle s'articule avec nos autres politiques, particulièrement le dispositif KARTA mis en place dans les lycées et l'intervention des missions locales qui développent également des actions de prévention.

Parallèlement à ces évolutions de l'état de santé des bretons, l'année 2010 sera marquée par la mise en œuvre de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » qui porte notamment sur la réforme de la gouvernance hospitalière et la création des Agences régionales de santé (ARS).

Installées au cours du premier semestre 2010, les ARS auront pour mission de définir et de mettre en œuvre un projet régional de santé portant sur la prévention, l'organisation des soins et l'organisation médico-sociale. L'ARS de Bretagne constituera par conséquent un interlocuteur de tout premier plan pour la Région, tant pour la poursuite de son intervention en matière de prévention que sur les questions relatives à l'offre de soins.

En effet, si les Régions n'ont pas de compétence dans le domaine de l'organisation et du financements des soins, les décisions des autorités sanitaires ont un impact considérable sur l'aménagement des territoires, dans la mesure où leur attractivité de certains territoires est très liée au maintien d'une offre de soins de qualité et de proximité. Cet impact est d'autant plus fort que la réforme hospitalière va amplifier le mouvement de restructuration déjà engagé

en Bretagne et qui fragilise l'offre de soins publique, par ailleurs confrontée à une mutation des besoins des populations et à des contraintes de démographie médicale.

Dans ce contexte, la Région entend conserver sa propre expertise de l'organisation régionale des soins, tant en ce qui concerne l'hospitalisation que les soins de ville. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises en 2009.

Enfin, la Région poursuivra son implication sur les problématiques de santé environnementale, dans le cadre de sa contribution à l'élaboration du prochain Plan régional santé environnement et dans la mise en place du projet CIRCE¹.

> Objectifs

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Connaître les évolutions de la santé des bretons
 - I.1 Soutenir le suivi des indicateurs de santé*
 - I.2 Maintenir une capacité de veille sur des thématiques particulières*
- II. Favoriser la prévention et la promotion de la santé, sur des thématiques prioritaires pour la Région
 - II.1 Favoriser la mise en place de projets innovants pour la prévention du suicide*
 - II.2 Favoriser la mise en place de projets innovants pour la prévention des conduites addictives*
 - II.3 Favoriser la mise en place de projets innovants pour la promotion de la santé*
- III Participer à la mise en place de démarches territoriales de santé
- IV Apporter un appui pour développer notre analyse en matière d'offre de soins
- V Contribuer à une meilleure prise en compte de l'impact des risques environnementaux sur la santé en Bretagne

> Actions par objectif

I. Connaître les évolutions de la santé des bretons

I.1 – Soutenir le suivi des indicateurs de santé

Disposer de connaissances actualisées et partagées sur la santé des bretons constitue un préalable indispensable à l'intervention des acteurs en santé publique. Ce sont aussi des données indispensables à l'adaptation des politiques aux évolutions constatées.

A la demande du Conseil régional, une convention additionnelle au Contrat de projets Etat- Région a été signée avec le Préfet de région pour garantir le soutien à l'observation de la santé sur la période 2007-2013. Cette mission d'observation est principalement confiée à l'ORS, dont le programme d'études est négocié chaque année entre l'Etat et la Région.

¹ Cancer, inégalités régionales, cantonales et environnement.

Ce programme porte à la fois sur l'actualisation régulière des indicateurs de santé et sur la réalisation d'études spécifiques pour renforcer notre connaissance des conduites addictives et du suicide, dont la prévention constitue une priorité de la Région en matière de santé publique.

Les enquêtes conduites par l'ORS sont déterminantes pour l'attribution des subventions accordées aux actions de prévention en santé publique en mettant en relief des faits importants, notamment celles qui renseignent sur les attitudes et les comportements à risques des jeunes (alcoolisme, toxicomanie) en ce qui concerne la prévention des conduites addictives.

I.2 – Maintenir une capacité de veille sur des thématiques particulières

La Région portera une attention particulière sur certaines thématiques :

- Elle soutiendra la consolidation des connaissances existantes sur ses priorités de santé publique : concernant la prévention du suicide, par la réalisation d'une étude relative à sa prise en charge par les médecins généralistes ; en matière de prévention des conduites addictives, dans le prolongement de l'enquête sur l'alcoolisation des jeunes suivis dans les missions locales ; en termes de promotion de la santé, par la déclinaison régionale du prochain Baromètre santé.
- Sur les questions de santé environnementale, la Région poursuivra le cofinancement du projet CIRCE avec les services de l'Etat. Cette étude est conduite par l'ORS en lien avec l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), conformément à une méthodologie déjà mise en place dans 4 régions françaises. Elle vise à cartographier les risques environnementaux pour la santé humaine en croisant la localisation des sources de polluants chimiques et celle de certains cancers. En 2009, deux atlas de la mortalité par cancer en Bretagne ont été produits, couvrant les périodes 1991-1999 et 2000-2006.

II. Favoriser la prévention et la promotion de la santé, sur des thématiques prioritaires pour la Région

Pour sélectionner des projets de prévention pertinents, la Région étudie les demandes de subvention dans le cadre d'un appel à projets du Groupement régional de santé publique lancé avec l'Etat et l'Assurance Maladie.

Cette procédure permet aux partenaires financeurs de partager leur expertise, d'assurer une cohérence entre leurs financements et d'accroître la lisibilité du dispositif pour les associations.

La Région conserve son entière autonomie dans l'attribution de ces financements, qui visent à assurer la mise en place des actions, et dont la pérennisation incombe aux institutions directement compétentes en matière de santé publique.

Les projets ainsi subventionnés participent à la prévention des conduites addictives et du suicide, ainsi qu'à la promotion de la santé, principalement à destination des publics jeunes.

II.1 – Favoriser la mise en place de projets innovants pour la prévention du suicide

L'intervention conduite depuis quatre ans s'appuie, depuis 2008, sur les préconisations de la Conférence de consensus sur la prévention du suicide qui guident le Conseil régional dans l'attribution de ses subventions.

En 2009, ces subventions ont été affectées à la constitution d'une « première ligne » de professionnels formés au repérage des personnes en souffrance et vers la mise en place d'un maillage territorial des dispositifs de prévention tels que les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), les réseaux de prévention ou l'accompagnement de l'entourage des jeunes suicidants.

Dans le cadre du plan d'action prévu pour relayer les préconisations de la Conférence de consensus, la Région poursuivra la mise en place d'une expérimentation visant à accompagner les lycéens vers les dispositifs de prévention, à l'échelle de deux établissements rennais. Elle engagera également une recherche action relative à la prévention du suicide à l'échelle de deux pays (Guingamp et Trégor-Goëlo) particulièrement concernés.

II.2 – Favoriser la mise en place de projets innovants pour la prévention des conduites addictives

En 2009, les subventions se sont principalement orientées vers :

- la sensibilisation des jeunes aux dangers des addictions, par des moyens innovants tels que le théâtre forum ou des actions sur des lieux ciblés tels que les festivals ;
- la formation des professionnels en contact avec les jeunes à la gestion des problématiques liées aux conduites addictives, par des rencontres interprofessionnelles ou par l'élaboration de protocoles d'intervention ;

- l'appui aux parents et aux autres adultes présents dans l'entourage des jeunes dans leur rôle de prévention, par des temps d'échanges et de sensibilisation ou par des actions intergénérationnelles impliquant à la fois les jeunes et les adultes ;
- des recherches actions visant à améliorer les connaissances sur les conduites addictives.

L'action régionale pour la prévention des conduites addictives se poursuivra pour l'année 2010, en tenant compte des résultats des études de l'ORS, notamment l'enquête relative aux consommations d'alcool des jeunes suivis par les missions locales.

Sur la base des résultats de ces enquêtes, la Région accordera une attention particulière aux actions de sevrage tabagique et aux projets de prévention de l'alcoolisation et de l'usage de drogues illicites. Dans ce cadre, elle renforcera ses actions de prévention en direction des jeunes en insertion.

II.3 – Favoriser la mise en place de projets innovants pour la promotion de la santé

Au regard des informations collectées dans le domaine de la santé et des évolutions du comportement des jeunes, le Conseil régional reconduira le financement d'actions innovantes d'éducation à la santé privilégiant une approche globale de la prévention, en lien avec le dispositif Karta Bretagne.

III. Participer aux démarches territoriales pour le développement de la santé publique

La Région s'associe depuis 2005 au financement de l'animation territoriale de santé, qui vise à réduire les inégalités infrarégionales de santé par une meilleure prise en compte des spécificités territoriales. Le dispositif est mis en place, principalement à l'échelle des pays, par des animateurs missionnés pour coordonner les interventions locales en santé publique, et mettre en place un programme d'actions adapté aux spécificités de leur territoire.

L'animation territoriale de santé compte neuf implantations. Le dispositif est encadré par un cahier des charges partagé et l'engagement des partenaires (Groupement régional de santé publique, Conseil régional et communautés de communes) est garanti jusqu'en 2010 par une convention pluriannuelle. Il a été étendu au pays de Redon et Vilaine en 2009.

L'animation territoriale de santé sur les territoires a permis de mettre en relief ses atouts :

- Le dispositif permet une analyse plus fine des besoins en santé des territoires, basée sur un diagnostic local partagé qui prend en compte l'expression des élus et de la population.
- Il améliore l'efficacité des actions en santé publique, par une meilleure coordination des acteurs et un appui méthodologique au montage de projets.
- L'animation territoriale de santé traduit une véritable mobilisation des acteurs localement impliqués dans la démarche de promotion de la santé.

Le soutien du Conseil régional à l'animation territoriale de santé se traduit par un cofinancement des postes d'animateurs, à une hauteur maximale de 30% de la dépense, la subvention étant versée à la structure employeuse du poste (Pays, communes ou communautés de communes).

IV. Apporter un appui pour développer notre analyse en matière d'offre de soins

Jusqu'à la mise en place de l'Agence régionale de santé, la Région reste représentée dans les conseils d'administration des hôpitaux et les conférences sanitaires des territoires de santé. Elle a décidé en 2009 de soutenir les élus ayant un mandat dans ces instances par une démarche d'analyse de l'organisation publique des soins hospitaliers. Réalisée avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, cette initiative a également pour objectif d'anticiper les restructurations hospitalières induites par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » par l'élaboration de recommandations visant à maintenir et à renforcer l'équité territoriale dans l'accès aux soins.

Dans le prolongement de cette démarche, la Région se réserve la possibilité de soutenir l'analyse des besoins en offre de soins en accompagnement des territoires qui en feraient la demande, à l'instar du soutien fourni à l'élaboration d'un projet de santé de territoire sur le pays du Centre Ouest Bretagne.

En matière de démographie médicale, la Région poursuivra sa collaboration avec ses partenaires de l'Etat et de l'Assurance Maladie afin de mutualiser les informations relatives aux projets de regroupement de professionnels médicaux présentés dans le cadre des contrats de pays 2006-2012. Elle complètera sa vision des problématiques

d'offre de soins ambulatoires en consolidant le partenariat mis en place avec l'Union régionale des médecins libéraux pour l'émergence de solutions locales concertées entre les professionnels libéraux et les élus des territoires.

V. Contribuer à une meilleure prise en compte de l'impact des risques environnementaux sur la santé en Bretagne

En 2010, le Conseil régional de Bretagne poursuit son engagement sur les questions environnementales aux côtés de ses partenaires institutionnels.

De manière transversale, il intègre dans ses différentes politiques les notions de qualité environnementale (politiques relatives aux lycées et au logement), de qualité de l'emploi ou de qualité de l'alimentation.

Il soutient le projet CIRCE (Cancer, inégalités régionales, cantonales et environnement) en apportant les moyens à l'ORSB pour poursuivre cette observation en 2010.

Il poursuit le travail engagé en 2009 avec l'Etat pour apporter son avis et sa contribution à l'élaboration du nouveau Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Les axes proposés s'inscrivent dans le prolongement du colloque « Santé environnement », organisé par la Région les 16 et 17 mai 2008. Ce colloque a permis de faire émerger des problématiques majeures pour la Bretagne sur les questions environnementales (nutrition, air intérieur, santé et travail) et de créer des conditions favorables à la mise en place d'un partenariat pluri institutionnel.

> Eléments d'analyse du programme

Avertissement :

Les éléments d'analyse du programme ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Région. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique régionale. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même c'est-à-dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances, applicable à l'Etat depuis seulement 2006) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de subir des modifications.

Indicateur 1 : nombre d'actions financées dans le cadre de l'appel à projets :

Cet indicateur indique le nombre d'actions financées par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets conjoint de santé publique. Sa valeur peut dépendre des facteurs suivants :

- le montant de la subvention accordée à chaque projet, qui varie selon l'ampleur et le nombre de financeurs pour le dossier concerné ;
- le nombre de projets faisant l'objet d'une reconduction des subventions du Conseil régional : la Région apporte aux structures porteuses de projets un soutien financier pluriannuel d'une durée maximale de 3 ans. Pour l'année 2007, pourront donc être à nouveau financées des actions présentées en 2005 et en 2006. A l'issue de ces 3 années, les porteurs de projet présenteront une évaluation de l'action financée.
- la pertinence des projets financés chaque année.

	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 prévision
Actions financées dans le cadre de l'appel à projets	51	69	72	80

Indicateur 2 : répartition thématique des subventions accordées dans le cadre de l'appel à projets :

Dans le cadre de l'appel à projets de santé publique, la Région ne prend pas en charge l'ensemble des thématiques du Plan régional de santé publique, qui relèvent de la compétence de l'Etat. A l'inverse, elle oriente ses crédits vers les actions à destination des jeunes concernant ses 3 thématiques prioritaires :

- la prévention des conduites addictives,
- la prévention du suicide,
- la promotion de la santé.

Cet indicateur présente l'évolution de la répartition des subventions accordées par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de l'appel à projets entre ces différentes priorités thématiques.

	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 prévision
Prévention des conduites addictives *	300 600 € / 53 %	171 440 € / 29 %	184 680 € / 31 %	
Prévention du suicide *	215 152 € / 38 %	349 215 € / 58 %	334 754 € / 57 %	
Promotion de la santé *	51 600 € / 9 %	79 300 € / 13 %	69 970 € / 12 %	

* montant attribué à la thématique / pourcentage dans le montant total de subventions accordées



Indicateur 3 : répartition des actions de prévention des conduites addictives par typologie :

Au sein de chaque thématique prioritaire prise en compte dans l'appel à projets de santé publique, la Région oriente ses crédits selon des principes structurants guidés par le respect de ses compétences et les constats posés dans les études de l'ORS.

Pour ce qui concerne la prévention des conduites addictives, les crédits s'orientent vers les actions suivantes :

- la prévention des risques liés à la vie sexuelle,
- le soutien aux adultes dans leur rôle de prévention des conduites addictives,
- la création d'outils méthodologiques à destination des acteurs de prévention des conduites addictives,
- la prévention des conduites addictives à destination des lycéens, des étudiants et des apprentis,
- la prévention des conduites addictives en dehors du milieu scolaire,
- la prévention des conduites addictives en milieu festif.

Cet indicateur présente l'évolution de la répartition des subventions accordées par le Conseil régional de Bretagne entre ces types d'actions de prévention.

	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 prévision
Actions de prévention des risques liés à la vie sexuelle *	57 200 € / 19 %	0 € / 0 %	0 € / 0 %	
Actions de soutien aux adultes dans leur rôle de prévention *	27 400 € / 9,1 %	45 600 € / 26,6 %	59 100 € / 32 %	
Actions visant à créer des outils méthodologiques *	5 000 € / 1,7 %	34 440 € / 20,1 %	29 000 € / 15,7 %	
Actions de prévention destinées aux lycéens, aux étudiants et aux apprentis *	44 000 € / 14,6 %	28 800 € / 16,8 %	48 080 € / 26 %	
Actions de prévention en dehors du milieu scolaire *	94 000 € / 31,3 %	54 100 € / 31,6 %	36 500 € / 19,8 %	
Actions de prévention en milieu festif *	73 000 € / 24,3 %	8 500 € / 4,9 %	12 000 € / 6,5 %	

* montant attribué au type d'action / pourcentage dans le montant total de subventions accordées

Indicateur 4 : répartition des actions de prévention du suicide par typologie :

Au sein de chaque thématique prioritaire prise en compte dans l'appel à projets de santé publique, la Région oriente ses crédits selon des principes structurants guidés par le respect de ses compétences et les constats posés dans les études de l'ORS.

Pour ce qui concerne la prévention du suicide, les crédits s'orientent vers les actions suivantes :

- la sensibilisation des jeunes sur le mal-être et le suicide,
- le soutien à l'entourage des jeunes suicidants,
- la prévention des violences,
- la coordination des réseaux de prévention du suicide,
- la constitution d'une première ligne de personnes formées au repérage et à l'orientation,
- la mise en place de lieux d'écoute.

Cet indicateur présente l'évolution de la répartition des subventions accordées par le Conseil régional de Bretagne entre ces types d'actions de prévention.

	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 prévision
Actions de sensibilisation des jeunes *	12 852 € / 6 %	22 7000 € / 6,5 %	34 310 € / 10,2 %	
Actions de soutien à l'entourage des jeunes suicidants *	0 € / 0 %	5 000 € / 1,4 %	5 000 € / 1,5 %	
Actions de prévention des violences *	67 300 € / 31,3 %	27 000 € / 7,7 %	5 000 € / 1,5 %	
Actions de coordination des réseaux de prévention du suicide *	0 € / 0 %	40 765 € / 11,7 %	25 000 € / 7,5 %	
Constitution d'une première ligne de personnes formées au repérage et à l'orientation *	13 000 € / 6 %	42 250 € / 12,1 %	24 364 € / 7,3 %	
Mise en place de lieux d'écoute *	122 000 € / 56,7 %	211 500 € / 60,6 %	241 080 € / 72 %	

* montant attribué à la thématique / pourcentage dans le montant total de subventions accordées

Indicateur 5 : pourcentage de dossiers transmis au Conseil régional de Bretagne correspondant à ses objectifs :

Dans le cadre de l'appel à projets conjoint, les dossiers de candidature font en effet l'objet d'une première sélection par les services de l'Etat et de l'Assurance Maladie, qui transmettent au Conseil régional de Bretagne les projets correspondant à ses propres critères.

Cet indicateur exprime la part des projets transmis à la Région qui correspondent réellement à ses priorités. Il traduit par conséquent l'efficacité de la communication des critères de sélection du Conseil régional aux partenaires financeurs, qui est d'autant plus importante que le pourcentage est élevé.

	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 cible
Pourcentage de dossiers transmis au Conseil régional correspondant à ses objectifs	65 %	60 %	92 %	95 %

Indicateur 6 : nombre d'animateurs territoriaux de santé soutenus par la Région :

Le dispositif d'animation territoriale de santé suppose au préalable une mobilisation des acteurs de terrain (élus du pays, institutions intervenant dans le domaine sanitaire et social, acteurs associatifs...). Cette mobilisation et la création de nouveaux postes d'animateurs, dépendent du travail de communication réalisé par les partenaires promoteurs du dispositif, Etat, Assurance Maladie et Région.

Cet indicateur traduit, au travers du nombre d'animateurs soutenus en Bretagne, la mobilisation des acteurs locaux autour du dispositif de l'animation territoriale de santé

	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 cible
Nombre d'ATS soutenus par la Région	8	8	9	9



Indicateur 7 : nombre de projets accompagnés par les animateurs territoriaux de santé :

Parmi les fonctions fixées dans le cahier des charges du dispositif d'animation territoriale de santé, les animateurs ont pour mission d'accompagner la mise en place de projets de prévention orientés vers les priorités locales de santé. Cet accompagnement porte essentiellement sur la méthodologie de projet (définition des objectifs précis visant à agir sur une situation déterminée, détermination des modalités d'action, etc...) et ne doit pas prendre la forme d'un suivi de l'ensemble de l'action.

Toutes les actions accompagnées par les animateurs territoriaux de santé ne sont pas financées par la Région dans le cadre de l'appel à projets conjoint. L'accompagnement d'un dossier par un animateur constitue néanmoins un critère favorable dans l'instruction d'une candidature, sous réserve d'une adéquation avec les priorités identifiées par le Conseil régional.

Cet indicateur évalue le nombre de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement par les 7 animateurs territoriaux de santé sur la Bretagne.

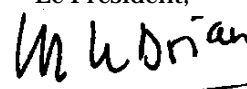
	2007 réalisation	2008 réalisation	2009 prévision	2010 cible
Nombre de projets accompagnés par les ATS	65	75	80	87

En conclusion, le Conseil régional décide au titre du programme 801 « Participer à la promotion de la santé publique » :

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 950 000 € au titre de l'exercice 2010 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 950 000 € ;

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

- > d'adopter les modalités d'intervention présentées pour chacune des actions et/ou figurant en annexe ;
- > de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :
 - décider du choix des opérations à financer,
 - affecter l'autorisation d'engagement ouverte au budget,
 - autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions cadre avec les différents partenaires relatives à la mise en œuvre de ce programme.

Le Président,

 Jean-Yves LE DRIAN

Programme n° 802

> Développer les solidarités internationales

➤ Objectifs

Les valeurs promues par la Région et partagées par les membres de la plate-forme ABCIS - Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité - structurent l'ensemble de nos dispositifs d'accompagnement des initiatives des acteurs bretons :

- agir, mais pas n'importe comment, pour dépasser l'assistanat et penser les projets en visant l'autonomie des populations, dans un souci de développement durable,
- favoriser le partenariat et le placer au cœur de toute action de coopération : de ce mode de relation, basé sur la réciprocité, naissent des projets plus cohérents, plus respectueux des différences culturelles et des contextes locaux,
- créer les conditions du dialogue et de la concertation entre acteurs. Le foisonnement des initiatives bretonnes nous rappelle sans cesse leur importance. Dans ce cadre, l'intervention des migrants, comme passerelles entre nos sociétés, est un atout incontestable, notamment pour relayer ici les initiatives prises dans leur pays d'origine.

Prenant appui sur ces valeurs, les politiques mises en œuvre visent quatre objectifs :

- I. Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons
- II. Participer au renforcement des capacités des cadres des pays du Sud par la formation initiale et continue
- III. Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale
- IV. Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

> Actions par objectif

I. Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons

1.1 - Le soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

La Région accompagne les nombreuses initiatives des acteurs bretons en faveur de la coopération et de la solidarité internationale avec un triple objectif :

- accompagner des initiatives locales mobilisant un nombre important de nos concitoyens,
- renforcer l'ouverture internationale de notre région et la sensibilisation des Bretons aux problématiques du développement,

- soutenir les projets participant à l'essor des territoires partenaires dans les pays en développement. A cet égard, les projets doivent répondre à un certain nombre d'exigences telles que la cohérence avec les stratégies arrêtées par les autorités nationales ou locales, l'association des populations dans la préparation et la mise en œuvre des actions ainsi que la durabilité des programmes.

Pour prétendre à une aide régionale, les projets doivent répondre à l'un des critères suivants :

- la promotion sociale et civique des femmes,
- le dialogue interculturel comme moyen de prévenir les discriminations à l'encontre des minorités,
- une dimension globale en tant que facteur d'un développement durable : les porteurs de projets devront montrer que leurs actions s'inscrivent dans une approche globale ou intégrée du développement, qui prend en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement.

Depuis 2008, il a été décidé d'accorder une attention particulière aux projets promouvant les productions agricoles et alimentaires ou les énergies renouvelables.

Cinq pays - le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal – bénéficient d'un soutien particulier de la Région, sachant que des projets peuvent être financés dans l'ensemble des pays en développement. La Région soutient les projets comportant des investissements matériels et/ou immatériels.

Outre un accompagnement financier, un appui est également apporté aux porteurs de projets en matière d'évaluation. Le dispositif d'auto-évaluation qui leur a été proposé à compter de 2006 sera amélioré en 2010 au vu des résultats d'une enquête réalisée il y a quelques mois.

En cohérence avec les orientations prioritaires retenues par notre assemblée et avec les travaux conduits avant et pendant les dernières Assises de la solidarité internationale, le Conseil régional a engagé à l'été 2008 une réflexion sur ce que pourrait être une contribution collective de la Bretagne à la promotion des agricultures vivrières en Afrique de l'ouest. Dans le prolongement des Assises, une réunion de travail a été organisée le 26 octobre dernier à Brest. Elle a regroupé partenaires du sud et acteurs bretons et a permis de riches échanges entre représentants de groupes d'acteurs divers : collectivités, associations, établissements d'enseignement et de recherche, entreprises. L'objectif était d'aller au-delà des actions actuellement mises en œuvre par tel ou tel acteur pour proposer des démarches plus globales, partenariales et transversales, dans un cadre concerté à l'échelon régional. La réflexion se poursuit et se traduira par des propositions qui vous seront soumises lors d'une prochaine réunion.

La fiche jointe en annexe 3 précise les critères d'éligibilité des projets et les modalités d'intervention en faveur des projets de développement portés par des acteurs bretons de la solidarité internationale, ainsi que des projets de jeunes et de volontaires de solidarité internationale.

1.2 – Un appui spécifique aux projets des jeunes

La participation nombreuse de jeunes bretons à des projets de solidarité internationale confirme les constats faits sur l'ensemble des dispositifs d'appui à la mobilité internationale : la dynamique de mobilité est plus forte en Bretagne que dans de nombreuses autres régions. Il nous appartient d'accompagner cette forte demande tout en veillant à la qualité des projets portés.

C'est ainsi que le Conseil régional, au titre de son action en faveur des projets de solidarité internationale, soutient deux types de projets collectifs : ceux portés par des associations d'étudiants ayant leur siège dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne ou par des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire agréés par la Direction de la Jeunesse et des Sports. L'aide forfaitaire à la mobilité est fixée à 125 € par personne ; elle peut être complétée par un soutien aux dépenses d'investissement.

1.3 – Une aide régionale au Volontariat de solidarité internationale

En complément au soutien accordé aux projets de jeunes, la Région a souhaité faciliter l'engagement solidaire des jeunes bretons sur des périodes plus longues au travers du volontariat de solidarité internationale. Ces séjours longs à l'étranger sont l'occasion d'un enrichissement par la découverte de cultures et de modes de vie autres. Ici encore, l'implication des jeunes bretons est sensible : on estime que ceux-ci représentent 10 % des volontaires de solidarité internationale, quand la population bretonne dans son ensemble représente 5 % de la population nationale.

Depuis 2006, la Région accorde aux jeunes volontaires bretons, âgés de 18 à 30 ans et participant pendant plus de 6 mois à un programme de développement porté par une association agréée par l'Etat, une aide de 150 € par mois plafonnée à 1 800 €. L'aide régionale peut être consacrée à l'amélioration de l'indemnité et de la couverture sociale

du volontaire, à la réduction des dépenses initiales à la charge de celui-ci ou à la réduction de la participation financière demandée au partenaire du Sud.

II. Participer au renforcement des capacités des cadres des pays du Sud par la formation initiale et continue

Depuis 2007, et dans le prolongement du programme de bourses d'études accordées à des étudiants originaires de pays du Sud, nous avons décidé de soutenir les partenariats structurants entre établissements d'enseignement supérieur de Bretagne et de nos cinq pays prioritaires.

Ce dispositif vise à renforcer les échanges et les transferts de savoir-faire, en prenant appui sur la mise en place et le développement de coopérations pérennes et structurantes entre établissements d'enseignement supérieur. Il permet de passer d'une aide bénéficiant à une seule personne (l'étudiant boursier) à un soutien bénéficiant à un grand nombre de bénéficiaires indirects (les étudiants d'une classe en cas de mobilité enseignante, nord-sud ou sud-nord, les futurs élèves d'un étudiant aidé pour une fin de cursus en Bretagne et qui a une perspective de recrutement dans son établissement d'origine).

Sont concernés par ce programme les disciplines du programme initial de bourses d'études (agronomie, halieutique et agroalimentaire, NTIC) mais également tout transfert de savoir-faire dans des disciplines participant au développement et à l'autonomisation des pays partenaires (bâtiment et travaux publics, urbanisme, eau et assainissement, gestion et création d'entreprises, conduite de projets de développement...).

La fiche jointe en annexe 4 détaille les conditions de mise en œuvre de notre soutien à ces partenariats.

III. Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale

Depuis 2005, le Conseil régional anime une dynamique de concertation et d'échanges entre l'ensemble des familles d'acteurs de la coopération et de la solidarité internationale en Bretagne. Mise en place à l'occasion de l'organisation des 1ères Assises de la solidarité internationale en Bretagne, la plateforme ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité) s'est donné trois missions :

- L'organisation du partage de l'information et de la mise en synergie des acteurs au plan régional,
- La coordination régionale d'événements et la mise en cohérence des initiatives de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté,
- La définition d'actions communes en matière de formation/information des acteurs de la solidarité internationale.

Les 3èmes Assises de la solidarité internationale en Bretagne, organisées à Brest au mois d'octobre dernier, étaient consacrées à un thème essentiel 'la crise alimentaire : quels partenariats nord-sud pour y répondre durablement ?' Tout en soulignant l'actualité brûlante de cette question – le nombre de personnes souffrant de malnutrition continue à augmenter – les nombreux participants ont arrêté des propositions d'actions de nature à conforter la cohérence et l'efficacité des actions engagées par les acteurs bretons. La démarche concertée d'appui aux productions vivrières en Afrique de l'ouest, mentionnée au point I, s'inscrit dans le droit fil des préconisations formulées lors des Assises.

Le site internet d'ABCIS, mis en place en 2007, a été largement enrichi et rendu plus fonctionnel. Dans le cadre de la préparation des Assises de la solidarité internationale, de nombreux éléments d'analyse ont ainsi été mis en ligne longtemps avant la manifestation. La base de données recensant les acteurs de la solidarité a été rendue plus accessible. Comme le confirme la forte progression de la fréquentation, le site s'installe progressivement dans son rôle d'outil privilégié de communication et d'échange pour les porteurs de projets bretons, mais également pour le grand public.

A l'occasion de la semaine de la solidarité internationale, organisée au mois de novembre, plusieurs partenaires d'ABCIS ont communiqué autour d'une affiche au visuel commun, mettant en avant les événements se déroulant en région et proposant un lien avec le site internet. Cette affiche a ainsi été présentée dans le réseau TER régional, dans les réseaux de transport routier des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine et dans le réseau urbain à Brest. Il est convenu de renforcer en 2010 cette initiative de communication concertée.

IV. Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

La Commission européenne a publié en décembre 2008 un appel à projet intitulé « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement », dont l'une des thématiques est la sensibilisation et l'éducation au développement en Europe. Depuis plusieurs années, la Région Bretagne se mobilise pour la sensibilisation des Bretons aux enjeux de la solidarité internationale, à travers l'animation de la plate-forme ABCIS et le soutien aux événements régionaux d'éducation au développement - quinzaine du commerce équitable et semaine de la solidarité internationale. Afin de renforcer cet engagement, la Région a décidé de répondre à cet appel à candidature par un projet pluriannuel intitulé 'En résonance'. Celui-ci a été retenu par la Commission.

Le projet s'adresse à des groupes de jeunes bretons et internationaux de 15 à 18 ans. Ceux-ci travailleront sur des problématiques "en résonance", c'est-à-dire des questions qui se posent au Nord comme au Sud (exemples : santé, alimentation, environnement, etc) afin de mettre en exergue convergences, divergences et interdépendances. L'objectif est de s'interroger sur les questions suivantes : « Mon quotidien a-t-il un impact sur le développement ? Est-il cohérent avec un monde durable et équitable ? ». Les prises de conscience et les résultats des échanges inspireront la réalisation d'une bande dessinée, outil pérenne d'éducation au développement qui sera largement diffusé. Les mouvements d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement ainsi que les lycées impliqués dans des démarches de solidarité internationale seront largement associés à la mise en œuvre de ce programme.

Par ailleurs, nous continuerons d'accompagner les initiatives majeures de sensibilisation des Bretons au commerce équitable et à la solidarité internationale. Ces manifestations (salons, conférences, animations...) participent en effet à une meilleure compréhension des enjeux du développement et de l'interdépendance des pays et des peuples mais aussi de leur diversité.

> Eléments d'analyse du programme

Avertissement :

Les éléments d'analyse du programme ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Région. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique régionale. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même c'est-à-dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances, applicable à l'Etat depuis seulement 2006) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de subir des modifications.

Objectif 1 : Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons

	<i>2008 réalisation</i>	<i>2009 réalisation</i>	<i>2010 prévision</i>
<i>Montant global des aides allouées (AP/AE en €)</i>	<i>516 309</i>	<i>386 677</i>	<i>420 000</i>
<i>Nombre de projets déposés</i>	<i>128</i>	<i>138*</i>	<i>140</i>
<i>Nombre de projets retenus</i>	<i>78</i>	<i>77</i>	<i>75</i>
<i>Taux d'intervention de la Région dans les dépenses globales des projets (en %) (hors projets jeunes)</i>	<i>17,5</i>	<i>20,5</i>	<i>20</i>

** chiffre arrêté au mois d'octobre 2009*

Commentaire :

Comme prévu, le nombre élevé de projets triennaux pris en compte en 2008 a eu pour conséquence un infléchissement des engagements de crédits en 2009. Les exigences à l'égard du contenu des projets laissent envisager une stabilisation de leur nombre et des enveloppes consacrées à leur financement.

Le nombre de demandes de subventions reçues et ne répondant pas aux critères retenus par la Région a nettement diminué (50 fin octobre 2008 contre 99 en 2007). Cela est notamment dû à la réalisation, en 2008, d'une communication individualisée sur les critères d'éligibilité de la Région auprès des associations.

	<i>2008 réalisation</i>	<i>2009 réalisation</i>	<i>2010 prévision</i>
<i>Nombre de projets de développement soutenus</i>	<i>78</i>	<i>77</i>	<i>75</i>
<i>Secteur Agriculture Pêche</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>12</i>
<i>Secteur Energie</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
<i>Autres secteurs (dont projets jeunes)</i>	<i>66</i>	<i>64</i>	<i>58</i>

Commentaire :

Dans un contexte de progression du nombre de personnes souffrant de la faim, une attention particulière est accordée aux projets relatifs aux productions agricoles et alimentaires. La démarche concertée en faveur de la promotion des agricultures vivrières en Afrique de l'ouest devrait se traduire par la mise en œuvre de nouveaux programmes partenariaux et innovants.

Il est intéressant de souligner qu'alors que 13,5% des projets adultes sont consacrés aux thèmes 'agriculture pêche/énergies', près d'un projet de jeunes sur trois (28%) est mené autour de ces problématiques.

Objectif 2 : Participer au renforcement des cadres des pays du Sud par la formation initiale et continue

	<i>2008 réalisation</i>	<i>2009 réalisation</i>	<i>2010 prévision</i>
<i>Nombre d'établissements bretons concernés</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
<i>Partenariats, répartition par secteur d'études</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>15</i>
<i>- agroalimentaire / pêche</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>7</i>
<i>- NTIC</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
<i>- autres domaines</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
<i>Mobilité enseignante, nombre de jours d'enseignants</i>	<i>239</i>	<i>296</i>	<i>300</i>
<i>- du nord vers le Sud</i>	<i>151</i>	<i>197</i>	<i>190</i>
<i>- du Sud vers le Nord</i>	<i>88</i>	<i>99</i>	<i>110</i>

Commentaire :

Ce programme récent a bénéficié à deux établissements supplémentaires en 2009, et un nouveau partenariat a été engagé avec un établissement d'enseignement supérieur au Cambodge. Le développement des missions d'enseignants participe au renforcement des relations tissées entre les établissements partenaires et contribue activement au transfert de connaissances, objectif affiché de ce programme.

Objectif 3 : Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale

	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 prévision
Nombre d'acteurs bretons recensés sur le site Internet d'ABCIS	320	321*	350
Nombre de connexions au site Internet d'ABCIS	13 609	25 961*	30 000

* au 12 octobre 2009

Commentaire :

Deux évènements importants ont marqué l'année 2009 : les Assises de la solidarité internationale en Bretagne et la démarche concertée en faveur de la promotion des agricultures vivrières en Afrique de l'ouest. Leur préparation s'est déroulée sur plusieurs mois et a mobilisé de multiples acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité. Le site internet d'ABCIS a été utilisé comme centre-ressource (mise en ligne d'éléments statistiques et d'analyse, de compte-rendus de réunions) et comme passage obligé pour l'inscription aux Assises. Ceci contribue à expliquer le quasi-doublement des connexions au site.

Le nombre d'acteurs de la solidarité recensés sur le site internet est globalement stabilisé, sachant que le recensement des acteurs majeurs est quasiment exhaustif. Les informations proposées peuvent encore être enrichies concernant les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement ou le domaine de la santé.

Objectif 4 : Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

	2008 réalisation	2009 réalisation	2010 prévision
Montant des aides allouées (AE en €)	62 050	42 713	240 000
Nombre de projets ou d'actions soutenus	8	8	10

Commentaire :

Alors que le nombre de programmes d'actions soutenus est stable, le repli du montant des crédits engagés s'explique par le remplacement d'un important évènement de promotion du commerce équitable par une série de manifestations de moindre envergure. Il convient de noter que les acteurs bretons restent mobilisés pendant les temps forts que constituent la Quinzaine du commerce équitable ou la Semaine de la solidarité internationale pour proposer des actions de sensibilisation du grand public aux enjeux du développement.

La forte progression du montant des aides prévue en 2010 correspond à l'engagement du programme 'En résonance', programme d'éducation au développement animé par la Région, cofinancé par la Commission Européenne et mobilisant de nombreux partenaires.

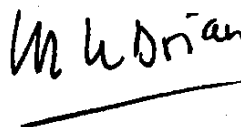
En conclusion, je vous propose sur le programme 802 « Développer les solidarités internationales » :

- > *d'ouvrir une autorisation de programme de 360 000 € au titre de l'exercice 2010 ;*
- > *d'ouvrir une autorisation d'engagement de 750 000 € au titre de l'exercice 2010 ;*
- > *d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 400 000 € ;*
- > *d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 520 000 € ;*

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

- > *d'adopter les modalités d'intervention figurant en annexes ;*
- > *d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de délégations étrangères ainsi que des journalistes, animateurs, experts ou personnalités invités à participer à des manifestations ou à des missions organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional en France ou à l'étranger délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :*
 - *décider du choix des opérations à financer,*
 - *-affecter l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouvertes au budget,*
 - *-autoriser le Président du Conseil régional à signer, dans le cadre du montage de projets européens, les conventions correspondantes ou tout autre document liant les partenaires et adopter pour ces projets, en tant que de besoin, l'ensemble des modalités particulières nécessaires en matière de gestion administrative et financière,*
 - *-approuver et autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir dans le cadre de projets présentés auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes lors des appels à projets annuels ou pluriannuels et à adopter les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets.*

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

Programme n° 803

>Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine

> Objectifs

La production de logements sociaux par les organismes HLM a continué à augmenter en 2009 dans un contexte de forte baisse de la production globale de logements. Toutefois, la diminution des crédits d'Etat d'aide à la pierre pour la construction de logements sociaux (480 M€ en 2010 contre 550M€ en 2009) risque de provoquer une baisse des logements sociaux produits avec un effet décalé dans le temps.

La création par décret en juin 2009 de l'Etablissement Public Foncier régional permettra une meilleure maîtrise du foncier par les collectivités territoriales .

La Région a signé le 27 mars 2009 une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique dans les logements locatifs sociaux. Avec ce prêt, dit à « taux zéro », l'objectif de la Région est de maintenir en l'état le montant des charges locatives supportées par les locataires après travaux ; la charge d'intérêt des emprunts consentis par la Caisse des Dépôts aux bailleurs sociaux est, en effet, supportée par la Région.

La Région relève également avec satisfaction l'éligibilité au fonds FEDER des investissements en matière de performances énergétiques et d'énergies renouvelables dans le parc existant de logements sociaux. Sont concernées à ce titre :

- les opérations de rénovation énergétique candidates à l'appel à projets « Bâtiment Basse Consommation »,
- les opérations bénéficiaires de l'Eco-Prêt logement social de la Caisse des Dépôts,
- les opérations de substitution au chauffage électrique .

Ces nouvelles dispositions complètent les aides financières mises en place par la Région en faveur des économies d'énergie dans les secteurs du logement social et de l'habitat privé (accord cadre Région-ANAH-ADEME signé le 1^{er} septembre 2008).

La Région a participé à la construction de 7462 logements sociaux avec le constat d'une nette amélioration de leur qualité et de leurs performances énergétiques. La réhabilitation a concerné 5943 logements sociaux ainsi que 4188 logements privés.

Les actions sont menées avec les partenaires du logement social dans une recherche de synergie entre opérateurs, collectivités territoriales et EPCI, délégataires des crédits « d'aide à la pierre ». La Région vient d'adhérer au club Décentralisation et Habitat Bretagne réunissant les 13 collectivités et EPCI délégataires des crédits d'aide à la pierre (qui couvrent l'ensemble du territoire régional), l'association régionale et les associations départementales des organismes HLM ainsi que la Caisse des Dépôts. Cela lui permettra de participer aux échanges sur le devenir des politiques publiques de l'habitat et de contribuer au développement et à l'amélioration de l'habitat public et privé dans les territoires de la région.

Concernant le programme de rénovation urbaine des villes de Bretagne, la totalité des conventions a été engagée, la dernière convention ayant été signée avec la Ville de Vannes le 22 octobre 2009. Une démarche d'évaluation de ce programme sera officialisée par la signature d'une charte de partenariat entre l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'ARO Habitat Bretagne.

En 2010, la Région poursuivra sa politique sociale du logement avec des exigences élevées, tenant compte des nouvelles normes en matière environnementale et énergétique, avec pour objectif de toujours mieux maîtriser les charges dans l'habitat social.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Participer au développement de l'offre de logements sociaux et de qualité sur le territoire breton**
- II. **Contribuer à l'amélioration de la qualité des logements et du cadre de vie**
 - II.1 *Améliorer la qualité des logements en contribuant à réduire les charges*
 - II.2 *Améliorer le cadre de vie*
 - II.3 *Améliorer la connaissance de l'offre de logements sur les territoires et renforcer l'animation*
- III. **Inciter à la diversification de l'offre de logements auprès de publics spécifiques : faciliter l'accès au logement des jeunes et des travailleurs mobiles**

> Actions par objectif

I - Participer au développement de l'offre de logements sociaux neufs et de qualité sur le territoire breton

I.1 La Région poursuivra son action pour développer l'offre de logements sociaux neufs dont les loyers sont conventionnés en financement PLUS, PLAI ou PLS . Dans ce dernier cas, les programmes immobiliers devront prendre en compte la mixité sociale – avec un objectif annuel de 3 000 logements aidés et une aide régionale forfaitaire plafonnée à 3 500€ par logement.

Les modalités antérieures sont maintenues. Les programmes financés à ce titre doivent comporter un volet développement durable. Le plafond de subvention est maintenu à 1 500€ par logement pour la compensation de la surcharge foncière, et à 2 000€ par logement pour le développement durable à l'exception des programmes de rénovation urbaine (ANRU et Villes moyennes).

I.2 Entre 2005 et 2009, la Région a soutenu de manière expérimentale le dispositif de la location accession en PSLA. Le PSLA permet à des locataires HLM de devenir propriétaires d'un logement neuf construit par un bailleur social. Ce dispositif encadré (niveau de ressources des accédants, prix de sortie...) et sécurisé (garantie de rachat du logement et relogement de l'accédant si celui-ci rencontre des difficultés financières), a eu un bon développement en Bretagne qui est la troisième région pour la construction de logements de ce type après les régions Rhône Alpes et Nord Pas de Calais.

L'objectif de 500 logements aidés en PSLA sur trois ans a été dépassé, puisque plus de 1000 logements ont été soutenus en quatre ans. La subvention forfaitaire de 1 800€ par logement, versée au maître d'ouvrage, compense les intérêts d'emprunt liés au portage du terrain par les organismes bailleurs sociaux.

Il est proposé de reconduire ce dispositif en 2010 pour les logements en PSLA qui respectent les critères de la Haute Performance Energétique, afin de garantir aux futurs accédants aux revenus modestes, des logements de qualité, économes en énergie.

L'objectif retenu pour 2010 est de 250 logements PSLA aidés.

II - Contribuer à l'amélioration de la qualité des logements et du cadre de vie

II.1 – Améliorer la qualité des logements en contribuant à réduire les charges.

Les actions suivantes sont reconduites en 2010 :

